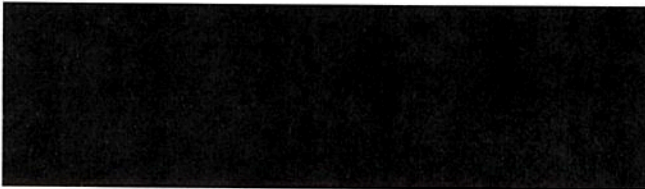


Le 22 juin 2015

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-4762**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ., c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 21 mai 2015 concernant le comblement du poste de Directeur principal de l'institut de recherche d'Hydro-Québec.

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec a requis les services d'une firme de recrutement en vue du comblement du poste. Cette firme n'a pas procédé par affichage. Initialement, 47 candidatures ont été analysées. À terme, Hydro-Québec a rencontré 4 personnes en entrevue, dont deux du Québec.



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.